

## Ville d'Enghien

### **Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 16 juillet 2015**



Présents : Monsieur Olivier SAINT-AMAND, Bourgmestre, Président,

M.M. Florine PARY-MILLE, Guy DEVRIESE, Jean-Yves STURBOIS, Philippe STREYDIO, Bénédicte LINARD échevins, et ~~Christophe DEVILLE~~, président du conseil de l'action sociale,

Clément CROHAIN, Jacques LEROY, ~~Marcel DELOR~~, Dany DEHANDTSCHUTTER, ~~Quentin MERCKX~~, Marc VANDERSTICHELEN, Francis DE HERTOOG, Yves VANDE GUCHT, ~~Christian DEGLAS~~, Dominique BULTERIJS, Colette DESAEGHER-DEMOL, Catherine OBLIN, Sébastien RUSSO, Fabrice LETENRE, Inès MENDES, Michelle VERHULST conseillers,

Rita VANOVERBEKE, Directrice générale.

---

---

### **ORDRE DU JOUR**

#### **A. SEANCE PUBLIQUE.**

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 juin 2015.

Tirage au sort du membre premier votant.

#### **CULTES**

##### **Article 1<sup>er</sup>**

#### **Tutelle sur les établissements cultuels : Fabrique d'église Saint-Nicolas d'Enghien – Modification budgétaire n° 1 de l'exercice 2015.**

Le Conseil communal propose approuve, après réformation, la modification budgétaire n° 1 de 2015, arrêté par le Conseil de fabrique en date du 30 mai 2015.

Le document se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales	98.179,68€
• dont une intervention communale ordinaire de secours	61.514,68€
Recettes extraordinaires totales	359.055,56€
• dont une intervention communale extraordinaire de secours	54.584,49€
• dont un boni comptable de l'exercice précédent	14.246,77€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	18.015,00€

Dépenses ordinaires du chapitre II totales	87.832,80€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	351.387,44€
• dont un mali comptable de l'exercice précédent	0,00€
<b>Recettes totales</b>	<b>457.235,24€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>457.235,24€</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>0,00€</b>

## **Article 2**

### **Tutelle sur les établissements culturels : Paroisse Protestante d'Enghien/Silly – Compte d'exercice 2014.**

Le Conseil communal approuve, après réformation, le compte 2014, arrêté par la Paroisse protestante en date du 5 avril 2015.

Le document se présente comme suit :

Recettes ordinaires totales	1.194,04€
• dont une intervention communale ordinaire de secours	944,04€
Recettes extraordinaires totales	1.918,70€
• dont une intervention communale extraordinaire de secours	0,00€
• dont un boni comptable de l'exercice précédent	1.572,75€
Dépenses ordinaires du chapitre I totales	895,21€
Dépenses ordinaires du chapitre II totales	1.010,45€
Dépenses extraordinaires du chapitre II totales	0,00€
• dont un mali comptable de l'exercice précédent	0,00€
<b>Recettes totales</b>	<b>3.112,74€</b>
<b>Dépenses totales</b>	<b>1.905,66€</b>
<b>Résultat comptable</b>	<b>1.207,08€</b>

## **PERSONNEL COMMUNAL**

### **Article 3**

#### **Administration communale – Application du décret du Conseil régional wallon du 25 avril 2002 relatif aux aides à la promotion de l'emploi – Demande de renouvellement de la décision PL-11265/03 – Espace Public Numérique.**

Le Conseil communal sollicite auprès du Gouvernement wallon, le renouvellement de la décision PL-11265/02, relative à l'octroi d'une aide annuelle globale de 6 points APE visant l'emploi d'un équivalent temps plein pour la fonction d'animateur de l'espace Public Numérique.

#### **Article 4**

##### **Administration communale - Application du décret du Conseil régional wallon du 25 avril 2002 relatif aux aides à la promotion de l'emploi – Demande de renouvellement de la décision PL-18173/00 – Plan de Cohésion Sociale.**

Le Conseil communal sollicite, auprès du Gouvernement wallon, le renouvellement de la décision PL-18173/00, relative à l'octroi d'une aide annuelle globale de 2 points APE visant le subventionnement d'un équivalent temps plein pour la fonction d'assistante sociale.

#### **Article 5**

##### **Office communal du Tourisme – Engagement d'étudiants durant les vacances scolaires des mois de juillet et août 2015.**

Le Conseil communal accepte de faire appel à des étudiants en appoint au personnel communal durant les vacances de juillet et d'août afin d'assurer une bonne programmation de l'horaire d'ouverture du parc et de l'Office communal du Tourisme pendant la saison 2015.

Il sera proposé aux étudiants un contrat d'occupation d'étudiant à durée déterminée conformément à la loi précitée du 3 juillet 1978.

L'indemnité horaire pour les prestations d'étudiants est fixée entre 6,93 € et 8,57 €/h (selon l'âge de l'étudiant).

Le Conseil communal donne délégation de compétence au Collège communal aux fins de procéder aux désignations contractuelles.

#### **FINANCES COMMUNALES**

#### **Article 6**

##### **Finances communales – Approbation des modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 2 de 2015.**

Le Conseil communal approuve le projet de modification budgétaire ordinaire n° 2 de l'exercice 2015.

Les nouveaux résultats du budget 2015 se présentent comme suit :

<b>Service ordinaire</b>	
Recettes exercice propre	15.193.203,91
Dépenses exercice propre	15.100.193,89
<b>Solde exercice propre</b>	<b>+ 93.010,02</b>
Recettes exercices antérieurs	1.481.890,86
Dépenses exercices antérieurs	168.576,91
Solde exercices antérieurs	+ 1.313.313,95
Prélèvements	- 136.309,80
<b>Résultat général</b>	<b>+1.270.014,17</b>

<b>Service extraordinaire</b>	
Recettes exercice propre	2.156.939,20
Dépenses exercice propre	3.702.793,11
<b>Solde exercice propre</b>	<b>- 1.545.853,91</b>
Recettes exercices antérieurs	2.445.569,36
Dépenses exercices antérieurs	843.121,11
Solde exercices antérieurs	+ 1.602.448,25
Prélèvements	+ 1.586.255,02
<b>Résultat général</b>	<b>+ 1.180.301,36</b>

## **MARCHES PUBLICS**

### **Article 7**

#### **Marché public de fournitures organisé par procédure négociée sans publicité – Acquisition de mobilier pour le centre administratif – Confirmation de la décision du Collège communal du 02 juillet 2015.**

Le Conseil communal désigne la SA Hocs, à 1190 Bruxelles, pour la fourniture de mobilier pour le centre administratif, selon son offre de prix du 20 mai 2015, au montant de 2.518,01 € TVAC.

Le financement est assuré par un prélèvement sur le fonds des réserves extraordinaires.

### **Article 8**

#### **Organisation d'un marché public de fournitures par procédure négociée sans publicité – Fourniture et placement d'un panneau touristique concernant le Mémorial dédié aux aviateurs abattus à Marcq lors de la première guerre mondiale - Confirmation de la décision du Collège communal du 02 juillet 2015.**

Le Conseil communal désigne l'Intercommunale IDETA à 7500 TOURNAI, pour la fourniture et placement d'un panneau touristique (y compris le graphisme), selon son offre de prix par mail du 22 juin 2015, au montant de 1.200,00 € TVAC.

### **Article 9**

#### **Ores – Pose d'un nouveau branchement basse tension individuel pour une armoire maraîchère dans le lotissement du Val de Marcq – Confirmation de la décision du Collège communal du 25 juin 2015.**

Le Conseil communal confirme la décision prise par le Collège en sa séance du 25 juin 2015, désignant la société Ores à 7500 Tournai pour la réalisation du branchement basse tension de l'armoire maraîchère située dans le lotissement du Val de Marcq, selon leur offre de prix du 20 janvier 2015, au montant de 1.401,47 € TVAC.

Le financement est assuré par un prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires.

## **Article 10**

### **Ores - Adoption du contrat de raccordement de la cabine haute tension du parc.**

Le Conseil communal adopte un contrat de raccordement pour la cabine haute tension du parc, proposé par la société Ores en date du 01 juin 2015.

## **Article 11**

### **Ores – Eclairage public – Amélioration de l'éclairage à la rue des Vergers, au secteur de Petit-Enghien.**

Le Conseil communal approuve les travaux d'amélioration de l'éclairage public dans la rue des Vergers repris selon l'offre de prix de la société Ores, à 7500 Tournai datée du 11 mars 2015, au montant de 2.394,18 € TVAC.

Le financement est assuré par un prélèvement sur le fonds des réserves extraordinaires.

## **REGLEMENT**

## **Article 12**

### **Règlement complémentaire en matière de police sur la circulation routière – Organisation du stationnement et instauration du sens unique limité (SUL) à la rue des Capucins au secteur d'Enghien.**

Le stationnement à la rue des Capucins est actuellement organisé du côté des numéros impairs.

Dans le cadre du Plan Trottoirs II, les trottoirs ont été réaménagés et la configuration des lieux et la largeur de voirie permettent d'introduire un sens unique limité à la rue des Capucins.

Le Conseil communal décide d'instaurer des bandes de stationnement du côté des numéros pairs. Ces bandes de stationnement seront matérialisées par un marquage au sol.

Il sera interdit de circuler dans la rue des Capucins, dans le sens rue de Nazareth, vers la rue de Sambre, sauf pour les cyclistes.

## **PATRIMOINE COMMUNAL**

## **Article 13**

### **Patrimoine communal - Projet d'acquisition d'une habitation sise 43 A, Rue de Bruxelles à 7850 ENGHIEU – Décision de principe sur l'acquisition de ce bien.**

Le Conseil communal, en séance du 11 juin 2015, a autorisé le Collège communal à mener les négociations en vue de l'acquisition de l'immeuble sis Rue de Bruxelles, 43 A à 7850 ENGHIEU, d'une superficie de 2 ares 43, auprès de la société AUTOBUS NAWAY, établie Chaussée de Bruxelles, 268 à 7850 Petit-Enghien.

Le Conseil communal décide d'acquérir cet immeuble au prix de 70.000€ (hors frais) et de désigner Maître SNYERS, Notaire, établi Grand Place 36, 7850 Enghien.

Le financement de cet achat se fera au moyen d'un emprunt. Les voies et moyens de financement ont été prévus dans la modification budgétaire n°2 de 2015.

## **VOIRIES**

### **Article 14**

**Voiries communales – Ouverture et modification de la voirie dans le cadre du développement résidentiel du site KAPOZI sis à la Chaussée Brunehault au secteur de Petit-Enghien et visant le bien cadastré 3<sup>ème</sup> division section D numéro 100 Y.**

Le Conseil communal approuve l'ouverture et la modification de la voirie sur le site KAPOZI, moyennant des conditions particulières pour les voiries de secours et d'accès, ainsi que la prise en compte des observations et recommandations émises par l'Intercommunale IPALLE.

### **Article 15**

**Voirie communale – Cession gratuite en faveur de la ville les terrains cadastrés au secteur de Petit-Enghien et anciennement cadastrés 3<sup>ème</sup> division section A numéros 316 e, 316 f, 315 c, 285 c, 285 f, 287 b, 289 a et 288 c au secteur de Petit-Enghien (rue de Coquiane, rue Caremberg et rue des Peupliers).**

Le Conseil communal approuve le projet d'acte présenté par Maître Maryline VANDENDORPE, notaire à Enghien, en son courrier du 1<sup>er</sup> juillet 2015, portant sur la cession gratuite à la Ville, et sans frais pour elle, de la propriété, d'une part, du terrain sur lequel sont établis la voirie et ses dépendances et, d'autre part, les équipements publics prévus dans le cadre du permis de lotir octroyé le 14 septembre 2006 à SPRL KAREMBERG et portant sur les terrains cadastrés au secteur de Petit-Enghien (rue de Coquiane, rue Caremberg et rue des Peupliers).

## **ASBL/REGIE/INTERCOMMUNALE/ECONOMIE**

### **Article 16**

**Régie communale autonome NAUTISPORT – Approbation des bilan et comptes annuels 2014, des rapports statutaires et décharges aux administrateurs et commissaires.**

Le Conseil communal décide :

- d'approuver le rapport d'activités pour l'exercice 2014 de la régie communale autonome ;
- d'approuver le bilan et les comptes de résultats de la régie communale autonome NAUTISPORT, arrêtés au 31 décembre 2014 et adoptés en son conseil d'administration du 28 avril 2015.

Le document se clôture comme suit :

Bilan au 31 décembre 2014			
Actif		Passif	
Actifs immobilisés	3.405.576,94	Capitaux propres	-655.910,52
Actifs circulants	1.528.213,34	Provisions pour risques et charges	0,00

		Dettes	5.589.700,80
Total de l'actif	4.933.790,28	Total du passif	4.933.790,28

Comptes de résultat au 31 décembre 2014			
Charges		Produits	
Exploitation	-2.590.088,19	Exploitation	2.578.457,30
Financières	-171.504,09	Financiers	166.425,71
Exceptionnelles	-30.343,30	Exceptionnels	31.217,47
Impôt sur le résultat	-214,71		
Total des charges	-2.792.150,29	Total des produits	2.776.100,48
Résultat de l'exercice		Résultat de l'exercice	-16.049,81

Affectations et prélèvements au 31 décembre 2014	
A. Perte à affecter	-1.531.077,62
1. Résultat de l'exercice à affecter	-16.049,81
2. Résultat reporté de l'exercice précédent	-1.515.027,81
D.2. Perte à reporter	1.531.077,62

## **B. COMMUNICATIONS**

1) Conseil communal du 7 mai 2014- Modifications budgétaires n°1 de 2015 - Arrêté d'approbation du 17 juin 2015.

2) Politique du cadre de vie - Adoption de la Charte « 50 engagements pour un quartier de qualité, durable et convivial » - Première évaluation.

## **C. HUIS CLOS**